

## MÉDICAMENT

# Moins chers, meilleurs ?

**D**'un strict point de vue économique, la décision de Rudy Demotte (PS), ministre fédéral de la Santé, est logique. Afin de contrôler le risque d'explosion du budget de l'assurance maladie, il veut encourager les médecins à prescrire les médicaments les moins chers, comme les génériques (des « copies » de produits dont le brevet d'exploitation est tombé dans le domaine public). Or des statines (des molécules destinées à diminuer les taux de cholestérol) se trouvent ou vont arriver sur le marché. Du coup, le ministre a décidé que, si les docteurs prescrivaient un tel produit coûtant 50 % moins cher que la molécule originale, cela les dispenserait de l'accord du médecin-conseil, exigé pour ce type de médicaments (prescrits actuellement pour un montant de 150 millions d'euros par an). « Le problème, souligne le Dr Michel Meganck, président de la Société scientifique de médecine générale, c'est que les médecins privilégient avant tout les traitements les plus efficaces dotés du moins d'effets secondaires possible. Aller vers des "récompenses" pour les prescripteurs de génériques me semble relever d'une politique qui ne va pas forcément, à chaque fois, dans l'intérêt de nos malades. De plus, très souvent, après s'être vu prescrire un générique, les patients demandent à reprendre leur ancien médicament. » **P.G.**